



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES **CGT**

CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) .

FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) .

LBM (0959) . PÉTROLE (1388) . CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) .

INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES
DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

Attaque idéologique et dangereuse

contre le 1^{er} mai



Le 1^{er} mai est le seul jour férié et chômé pour tous les salariés. La droite a tenté de remettre en cause ce principe fondamental, le 22 janvier 2026 à l'Assemblée nationale.

Le 10 avril prochain, avec le soutien de certains parlementaires, du gouvernement et de l'extrême droite, une nouvelle proposition de loi, qui reprend celle déposée par la droite en janvier, sera de nouveau débattue à l'Assemblée pour s'attaquer au 1^{er} mai !

Le 1^{er} mai, c'est une conquête arrachée dans le sang : Chicago 1886, Fourmies 1891. C'est une journée de lutte, de solidarité internationale pour la paix et la justice sociale.

Le 1^{er} mai n'est pas un jour comme les autres : c'est le seul jour férié où nous ne travaillons pas MAIS où nous sommes obligatoirement payé.

Certes certains secteurs sont déjà amenés à devoir travailler parce qu'ils ne peuvent pas s'arrêter même une journée : hôpitaux, énergie, ambulances, raffineries, les sites chimiques... Mais cela reste, pour l'instant, soumis à dérogation.

Les défenseurs de cette remise en cause de ces conquises nous disent que ça ne toucherait « que quelques secteurs », la boulangerie, le fleuriste, le boucher, le primeur... du coin. C'est faux.

Si demain, des commerces peuvent faire travailler les salariés le 1^{er} mai, à qui cela profitera le plus ? Le boulanger de centre-ville et ses deux salariés, ou les directions des Leclerc, Carrefour, Auchan à la sortie de la ville ? Si cette loi vient à passer, elle ne profitera pas du tout aux petits commerçants du quartier, elle va même se retourner contre eux, car les grandes surfaces profiteront de la vente de pain, de viande, de légumes, pour ouvrir ce jour férié, et obliger les travailleurs à perdre un jour férié, seul jour de repos commun à l'ensemble du monde du travail !

Cette loi est le début d'un engrenage, comme pour le travail du dimanche : dérogation après dérogation, droit après droit.

Rappelez-vous l'ouverture du dimanche pour les fleuristes de centre-ville qui a, en fait, permis aux jardinerie comme Jardiland et consorts d'ouvrir tous les dimanches !

Exigeons de nos députés qu'ils ne votent pas cette régression sociale !

Interpellez vos députés avant le 10 avril à partir du site :

<https://allop parlement.fr/>

Interpellez vos députés avant le 10 avril ! ➡



Le 1^{er} mai n'appartient ni au patronat ni au pouvoir ! Il appartient aux travailleurs et travailleuses que nous sommes.

Continuons de défendre nos conquises sociales, préparons dès maintenant les conditions d'un 1^{er} mai massif !

